

« CENERGY HOLDINGS »

Société Anonyme

1000 Bruxelles, avenue Marnix 30

RPM Bruxelles 0649.991.654

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 25 mai 2021

Procès-verbal

La séance est ouverte à 10 :00 heures, au siège social, Avenue Marnix 30, à 1000 Bruxelles sous la présidence de Monsieur Xavier Bedoret.

Le Président désigne comme secrétaire: Madame Eirini Makrypidi.

L'assemblée choisit comme scrutatrice : Madame Catherine Massion.

Le bureau est ainsi composé conformément à l'article 20.1 des statuts.

Assistent par vidéoconférence : Monsieur Alexandros Benos, CFO et Monsieur Tim Vanheuverzwijn, représentant Monsieur Marc Daelman, Commissaire.

Pour rappel, dans le contexte de la pandémie Covid-19, il a été fortement conseillé aux actionnaires de participer par correspondance ou en donnant une procuration au président de l'Assemblée, comme décrit dans la convocation.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont représentés ou votent par correspondance les actionnaires dont les noms, prénoms et adresses ou les dénominations et sièges sociaux, ainsi que le nombre de titres de chacun d'eux sont mentionnés dans la liste des présences ci-annexée.

Cette liste des présences est signée par chacun des actionnaires ou leurs mandataires, conformément à l'article 20.2 des statuts; elle est arrêtée et signée par les membres du bureau.

Après lecture, cette liste des présences est revêtue de la mention d'annexe.

Les procurations et votes par correspondance mentionnés en ladite liste de présences sont tous sous seing privé et demeurent annexés à ladite liste des présences pour former avec celle-ci une annexe unique du présent procès-verbal.

EXPOSE DU PRESIDENT

Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites conformément à l'article 18 des statuts et l'article 7 :128 du Code belge des sociétés et des associations :

Elles ont été publiées dans :

1. Le Moniteur belge du 20 avril 2021
2. L'Echo du 20 avril 2021
3. Le Luxemburger Wort du 20 avril 2021
4. Le site internet de la société en date du 20 avril 2021

Un exemplaire des numéros justificatifs est déposé sur le bureau. Il est paraphé par le scrutateur.

Ils contenaient l'ordre du jour avec les sujets à traiter, les propositions de décision, une description détaillée des formalités à accomplir par les actionnaires pour être admis à l'Assemblée générale, leur droit de poser des questions par écrit avant l'Assemblée Générale, ainsi que leur droit de demander l'insertion de nouveaux points à l'ordre du jour. Etaient disponibles également: une copie du rapport annuel, une version détaillée des comptes sociaux et le rapport du Commissaire relatif aux comptes sociaux au 31 décembre 2020.

- I. Des lettres datées du 19 avril 2021 contenant l'ordre du jour et auxquelles étaient joints les documents dont question ci-dessus ont en outre été envoyées aux administrateurs de la société et au commissaire par voie électronique; il ne doit pas être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Le Commissaire assiste à l'assemblée par vidéoconférence. Il n'existe pas d'actionnaire nominatif.

II. Il existe actuellement cent nonante millions cent soixante-deux mille six cent quatre-vingt-une (190.162.681) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Il n'existe pas d'autres titres devant être convoqués conformément à l'article 7 :128 du Code belge des sociétés et des associations.

Il résulte de la liste des présences que onze (11) actionnaires sont représentés à l'assemblée, propriétaires inscrits pour cent cinquante-cinq millions quarante-cinq mille trente-neuf (155.045.039) actions soit 81,53%.

La présente assemblée est en nombre pour délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour, conformément à l'article 21 des statuts.

III. Pour être admis à l'assemblée, tout actionnaire a accompli les formalités relatives à l'admission prescrites par les articles 19 des statuts.

IV. Chaque action donne droit à une voix, conformément à l'article 21.1 des statuts.

Aucun droit de vote n'est suspendu.

Les abstentions et les votes nuls lors des assemblées générales ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité requise en conformité avec les dispositions de l'article 22.2 des statuts.

Il sera pris part au vote pour 155.045.039 actions.

V. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire doivent réunir au minimum une majorité de cinquante pour cent (50%) des voix pour lesquelles il est pris part au vote, conformément à l'article 22.1 des statuts.

VI. Conformément à l'article 7 :139 du Code belge des sociétés et des associations, les administrateurs et, le cas échéant, le commissaire répondent aux questions qui leur sont posées par les actionnaires au sujet de leurs rapports et des points portés à l'ordre du jour, dans la mesure où la communication de données ou de faits n'est pas de nature à porter gravement préjudice à la société, aux actionnaires ou au personnel de la société.

L'Assemblée est ainsi valablement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020.
- 2 Rapport du commissaire sur les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020.
- 3 Présentation des comptes consolidés, du rapport de gestion, et du rapport du commissaire sur les comptes consolidés.
- 4 Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020 (y compris, l'affectation du résultat).

Proposition de décision: il est proposé d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020, en ce compris l'affectation de résultat y indiquée.

- 5 Décharge aux administrateurs.

Proposition de décision: il est proposé d'accorder décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020.

- 6 Décharge au commissaire.

Proposition de décision: il est proposé d'accorder décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020.

- 7 Renouvellement du mandat des administrateurs et nomination d'un nouvel administrateur.

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Xavier Bedoret**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Dimitrios Kyriakopoulos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Simon Macvicker**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Rudolf Wiedenmann**, pour une période d'une

année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022;

Proposition de décision: il est proposé de nommer Mme. **Maria Kapetanaki** en tant qu'administrateur, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de Mme. **Margaret Zakos**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022;

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de Mme. **Marina Sarkisian-Ochanesoglou**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022; Mme Sarkisian-Ochanesoglou remplit les critères d'indépendance prescrits par le principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de M. **William Gallagher**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022; M. Gallagher remplit les critères d'indépendance prescrits par le principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de M. **Manuel Iraola**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022; M. Iraola remplit les critères d'indépendance prescrits par le principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

Proposition de décision: il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de M. **Joseph Rutkowski**, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022; M. Rutkowski remplit les critères d'indépendance prescrits par le principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

8 Approbation de la politique de rémunération.

Proposition de décision: il est proposé d'approuver la politique de rémunération rédigée conformément à l'article 7:89/1 du Code belge des sociétés et des associations, telle que présentée dans le rapport annuel 2020.

9 Approbation du rapport de rémunération.

Proposition de décision : il est proposé d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social de 2020 tel que repris dans le rapport annuel 2020.

10 Approbation de la rémunération des administrateurs.

Proposition de décision : il est proposé d'accorder à chaque administrateur une rémunération brute fixe de 25.000 euros. En plus de cette rémunération, il est proposé d'accorder (i) à chaque membre du comité d'audit, une rémunération brute fixe de 25.000 euros, et (ii) à chaque membre du comité de nomination et rémunération, une rémunération brute fixe de 25.000 euros. Ces montants rémunéreront les administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant la période comprise entre le 25 mai 2021 et l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2022.

Monsieur Alexandros Benos, C.F.O., expose les activités et opérations réalisées par la société au cours de l'exercice 2020 ainsi que les perspectives d'avenir de celle-ci en tenant compte de l'impact de la pandémie COVID-19.

Monsieur Tim Vanheuverzwijn, représentant Monsieur Marc Daelman, Commissaire, expose les conclusions de ses rapports tant sur les comptes annuels que sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020.

Conformément à l'article 7:139 du Code belge des Sociétés et des associations, les actionnaires ont eu la possibilité d'envoyer leurs questions par écrit à la société au préalable. Aucune question écrite n'est parvenue à la société.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes :

1. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ RELATIFS A L'EXERCICE SOCIAL CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020 ;

Monsieur le Président dépose sur le bureau le rapport de gestion du conseil d'administration relatif aux comptes annuels.

Ce rapport porte sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

Le président demande l'approbation de l'assemblée d'acter dans le procès-verbal qu'il est dispensé de donner lecture du rapport de gestion dont les actionnaires ont eu l'occasion de prendre connaissance sur le site internet de la société.

2. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE RELATIF A L'EXERCICE SOCIAL CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2020

Monsieur le Président dépose sur le bureau le rapport sur les comptes statutaires établi par PwC Réviseurs d'Entreprises, représentée par M. Marc Daelman.

Ce rapport porte sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2020.

Le président demande l'approbation de l'assemblée d'acter dans le procès-verbal qu'il est dispensé de donner lecture du rapport du commissaire dont les actionnaires ont eu l'occasion de prendre connaissance sur le site internet de la société.

3. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS, DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Monsieur le Président dépose sur le bureau le rapport de gestion du conseil d'administration relatif aux comptes consolidés ainsi que le rapport sur les comptes consolidés établi par PwC Réviseurs d'Entreprises, représentée par M. Marc Daelman.

Ces rapports portent sur l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020.

Le président demande l'approbation de l'assemblée d'acter dans le procès-verbal qu'il est dispensé de donner lecture de ces rapports dont les actionnaires ont eu l'occasion de prendre connaissance sur le site internet de la société.

4. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CLÔTURES AU 31 DÉCEMBRE 2020 (Y COMPRIS L'AFFECTATION DU RESULTAT)

Monsieur le Président dépose sur le bureau un exemplaire des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Ces comptes comprennent le bilan, le compte de résultats et l'annexe et forment un tout.

L'assemblée approuve les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020, présentés par le Conseil d'administration, en ce compris l'affectation du résultat y indiquée.

VOTE

Cette résolution est adoptée par un vote à l'unanimité :

Pour : 155.045.039

Contre : 0

Abstentions : 0

5. DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS

L'assemblée, par un vote spécial, donne décharge aux administrateurs, dont l'identité suit, de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

Les administrateurs en fonction au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 sont les suivants :

- Jacques Moulaert, pour la période précédant son décès
- Monsieur Xavier Bedoret
- Monsieur Dimitrios Kyriakopoulos
- Monsieur Simon Macvicker
- Monsieur Rudolf Wiedenmann
- Madame Margaret Zakos
- Madame Marina Sarkisian-Ochanesoglou
- Monsieur William Gallagher
- Monsieur Manuel Iraola
- Monsieur Joseph Rutkowski

VOTE

La décharge est votée à l'unanimité :

Pour : 155.045.039

Contre : 0

Abstentions : 0

6. DÉCHARGE AU COMMISSAIRE

L'assemblée donne décharge au commissaire de son mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Le commissaire en fonction est PwC Réviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Marc Daelman.

VOTE

La décharge est accordée par un vote à l'unanimité :

Pour : 155.045.039

Contre : 0

Abstentions : 0

7. RENOUELEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS ET NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Xavier Bedoret** pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022, par un vote à l'unanimité :

Pour : 155.045.039

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Dimitrios Kyriakopoulos** pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022, par un vote à l'unanimité :

Pour : 155.045.039

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Simon Macvicker** pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022, par un vote à l'unanimité :

Pour : 155.045.039

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. **Rudolf Wiedenmann** pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022, par un vote à l'unanimité :

Pour : 155.045.039

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTE

L'assemblée nomme Mme **Maria Kapetanaki** en tant qu'administrateur pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022, par un vote à l'unanimité :

Pour : 155.045.039

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTE

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mme **Margaret Zakos** pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022, par un vote à l'unanimité :

Pour : 155.045.039

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTE

L'assemblée constate que Mme. **Sarkisian-Ochanesoglou** remplit les critères d'indépendance prescrits par le principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et décide de renouveler son mandat d'administrateur indépendant, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022, par un vote à l'unanimité :

Pour : 155.045.039

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTE

L'assemblée constate que M. **William Gallagher** remplit les critères d'indépendance prescrits par le principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et décide de renouveler son mandat d'administrateur indépendant, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022, par un vote à l'unanimité :

Pour : 155.045.039

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTE

L'assemblée constate que M. **Manuel Iraola** remplit les critères d'indépendance prescrits par le principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et décide de renouveler son mandat d'administrateur, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022, par un vote à l'unanimité :

Pour : 155.045.039

Contre : 0

Abstentions : 0

VOTE

L'assemblée constate que M. **Joseph Rutkowski** remplit les critères d'indépendance prescrits par le principe 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et décide de renouveler son mandat d'administrateur, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022, par un vote à l'unanimité :

Pour : 155.045.039

Contre : 0

Abstentions : 0

8. APPROBATION DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

L'assemblée approuve la politique de rémunération rédigée conformément à l'article 7 :89/1 du Code belge des sociétés et des associations, telle que présentée dans le rapport annuel 2020.

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité :

Pour : 155.045.039

Contre : 0

Abstentions : 0

9. APPROBATION DU RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

L'assemblée approuve le rapport de rémunération tel que présenté dans le rapport annuel 2020.

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité :

Pour : 155.045.039

Contre : 0

Abstentions : 0

10. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'assemblée décide d'accorder à chaque administrateur une rémunération brute fixe de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR). En plus de cette rémunération, l'assemblée décide d'accorder (i) à chaque membre du comité d'audit, une rémunération brute fixe de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR), et (ii) à chaque membre du comité de nomination et rémunération, une rémunération brute fixe de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR). Ces montants rémunéreront les

administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant la période comprise entre le 25 mai 2021 et l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2022.

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité :

Pour : 155.045.039

Contre : 0

Abstentions : 0

* * *

L'Assemblée dispense la secrétaire de donner lecture du procès-verbal.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 26'.

Président

X. Bedoret

Scrutatrice

C. Massion

Secrétaire

E. Makrypidi